

Les agriculteurs seront, quant à eux, invités et encouragés à valoriser leurs terres par des opérations d'irrigation individuelles ou collectives.

Compte tenu des retards accumulés, la mobilisation des ressources en eau et leur répartition équilibrée à travers le territoire national risquent, en dépit des efforts consentis, de constituer encore longtemps, une sérieuse contrainte à la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire.

Aussi faut-il veiller à la réalisation d'actions tendant à augmenter les ressources en eau disponibles par :

- la maîtrise de la gestion des réseaux de distribution,
- le recyclage des eaux industrielles et leur réutilisation,
- le traitement et la réutilisation des eaux usées dans les agglomérations.

2 — Les activités productives

La répartition des activités agricoles et industrielles, à travers le pays doit s'articuler autour des options régionales d'aménagement du territoire et procéder de l'impératif d'intégration au double plan :

- des relations entre les différentes activités de chacun de ces secteurs,
- des inter-relations entre ces secteurs.

Ainsi, dans le secteur agro-pastoral, le développement contrôlé du pastoralisme en zone steppique devrait pouvoir s'appuyer sur celui de cultures fourragères dans les terres cultivables qui bordent, au nord, ces régions.

Dans le secteur industriel, l'implantation de la ceinture industrielle des hauts plateaux devra procéder non seulement de la volonté de redéployer les complexes industriels structurés, mais aussi du souci de fournir des prestations de sous-traitance à ces complexes et aux activités industrielles implantées dans les régions voisines et d'apporter le soutien nécessaire à la modernisation des activités agricoles.

Il faudra donc veiller tout particulièrement au respect de la répartition des activités productives sur le territoire national en prenant notamment les mesures d'ordre fiscal, financier et foncier, susceptibles d'encourager et de faciliter les implantations conformément aux options d'aménagement du territoire.

3 — Les infrastructures et les activités de transport

Les objectifs que s'est fixés la Révolution algérienne pour la construction, l'édification d'une économie moderne, indépendante et prospère commandent la réalisation d'un important programme d'infrastructures nécessaires à l'expansion de tous les modes de transport.

Cela implique une infrastructure harmonieusement répartie à travers le territoire visant, en particulier, à poursuivre l'action de désenclavement et à accroître le niveau d'intégration des populations à la vie économique et sociale du pays.

L'occupation rationnelle du territoire, le redéploiement des activités économiques et sociales en direction des hauts plateaux, du Sud, des régions montagneuses et des régions frontalières et l'intensification des efforts en faveur de ces régions induiront un redéploiement et un accroissement des échanges.

Dans cette perspective, il est incontestable que le transport ferroviaire est appelé à jouer un rôle prépondérant. La concrétisation du développement du transport par rail s'articulera autour des axes suivants :

- la modernisation et le renforcement des capacités du réseau existant et la conversion des voies étroites en voies normales,
- l'extension de ce réseau par la réalisation de la rocade ferroviaire des hauts-plateaux et des inter-connexions avec le réseau Nord,
- la rénovation des réseaux ferroviaires portuaires en vue de l'utilisation prépondérante du rail comme moyen de dégagement des ports,
- le renforcement des infrastructures et des équipements ferroviaires suburbains en vue d'une contribution plus conséquente du rail à la prise en charge de transports de banlieue.

Le transport routier continuera, à terme, à satisfaire une part importante de la demande de transport.

Il continuera donc à bénéficier d'une certaine priorité, tant au plan du développement du réseau routier que du renouvellement régulier et de l'élargissement des moyens et ceci par :

- la poursuite de sa modernisation de manière à la situer au niveau des exigences du développement national et sa densification pour l'étendre à toutes les zones où existent des centres de vie et d'activité économique,
- la poursuite des efforts visant la réalisation d'un maillage autoroutier en donnant la priorité aux liaisons les plus surchargées et en préservant les terres agricoles,
- la densification du réseau routier dans le Sud du pays.

S'agissant du transport maritime, il s'agira de mettre à la disposition de l'économie nationale un outil portuaire performant.

Une priorité sera donnée aux ports de pêche pour assurer une bonne couverture de notre littoral.